

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1334/SG/TP/P portant nomination de deux experts pour les épreuves du permis de conduire toutes catégories .

n° 73-1334/SG/TP/P

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
4 septembre 1973

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1973

Date du numéro
25 septembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—_ Sont agréés en qualité d'expert pour faire subir les épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire toutes catégories : — M. Guillon Michel, gendarme. — M. Moulie Simon, gendarme. mis à cet effet à la disposition des Travaux publics par le capitaine Tanguy, commandant le groupe des pelotons mobiles à Djibouti. Art. 2 — La présente décision prendra effet à compter du 5 septembre 1973.